



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 28 juin 2022

### Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs

**DÉLIBÉRATION****N° 2022 – 088**

En exercice : 38  
Titulaires présents : 27  
Suppléants présents : 0  
Pouvoirs : 7  
Absents : 2  
Excusés : 2  
Nombre de votants : 33

Le vingt-huit juin de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à St-Bresson, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Loïc LABORIE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	POUV	Loïc LABORIE	Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH (absent)
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	EXCUSE	
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH	A		Philippe GÉRARD			Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE	POUV	Isabelle FORMET	Bernard GIRE			Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	EXCUSE		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL	A		Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE	POUV	Martine ANDING	Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND	POUV	Jacques DESHAYES	Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

\*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

### Exposé

La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil a dans ses compétences la gestion des accueils de loisirs.

Dans sa séance du 17 décembre 2018, le conseil communautaire a validé un règlement intérieur pour ses accueils de loisirs. Il a pour objet de préciser les règles de fonctionnement des différents services proposés par la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et les droits et obligations des familles.

Celui-ci est au fil des besoins régulièrement revu par la commission afin d'être adapté à l'activité et à ses évolutions.

Dans le cadre de l'attribution du marché pour la gestion, d'organisation et d'animation des accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif du contrat Enfance Jeunesse du Pays de Luxeuil, il convient de mettre à jour le règlement intérieur des accueils de loisirs de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil.

Les modifications portent sur deux principaux points :

- Le remplacement des deux associations précédemment en partenariat avec la CCPLx pour l'organisation des accueils de loisirs par la mention « le titulaire du marché » ;
- La mise en place d'une pénalité de retard dont le montant sera fixé par le conseil communautaire dans sa politique tarifaire (article I-IV : Respect des horaires).

### Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire

- **ACTE** les modifications du règlement intérieur des accueils de loisirs et d'approuver le nouveau règlement intérieur joint en annexe ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du présent projet et à signer toutes les pièces y afférentes.

Ainsi délibéré et signé  
Pour extrait conforme

Le Président  
Jacques DESHAYES

